



EUROPE

**Comité régional de l'Europe
Cinquante-sixième session**

Copenhague, 11-14 septembre 2006

Point 6 de l'ordre du jour provisoire

EUR/RC56/6 Add.1
10 septembre 2006
61172
ORIGINAL : ANGLAIS

**Treizième Comité permanent du Comité régional
Rapport de la cinquième session**

Le présent document contient le rapport de la cinquième session du treizième Comité permanent du Comité régional (CPCR), qui s'est tenue au Bureau régional de l'OMS pour l'Europe, à Copenhague, le dimanche 10 septembre 2006. Il doit être rapproché du rapport de synthèse du treizième CPCR, publié sous la cote EUR/RC56/6.

Introduction

1. Le treizième Comité permanent du Comité régional (CPCR) a tenu sa cinquième et dernière session au Bureau régional de l'OMS pour l'Europe, à Copenhague, le 10 septembre 2006, la veille de l'ouverture de la cinquante-sixième session du Comité régional de l'OMS pour l'Europe.
2. Le président a souhaité la bienvenue à M. Nick Banatvala, suppléant du docteur David Harper.

Rapport de la quatrième session du treizième CPCR

3. Le CPCR a adopté sans modification le rapport de sa quatrième session, tenue à Genève le 21 mai 2006.

Examen de l'ordre du jour et du programme provisoires de la cinquante-sixième session du Comité régional de l'OMS pour l'Europe, y compris les dispositions concernant les interventions de membres du CPCR

4. Le directeur régional a confirmé que l'ordre du jour et le programme provisoires de la cinquante-sixième session du Comité régional de l'OMS pour l'Europe étaient pour l'essentiel identiques aux versions dont le CPCR avait discuté à ses précédentes sessions. Il a été suggéré que le président exécutif sortant préside l'ouverture de la cinquante-sixième session du Comité régional, étant donné que le président sortant n'était pas en mesure d'y participer. Son Altesse Royale la princesse Mary de Danemark assisterait à la première séance de la session et prononcerait une allocution en fin de matinée.
5. Comme cela avait été le cas les années précédentes, les membres du CPCR exprimeraient leur avis sur chaque point de fond de l'ordre du jour, après un exposé présenté par un membre du secrétariat, afin de « mettre davantage en évidence » le CPCR et d'indiquer qu'il soutenait explicitement le programme du Bureau régional. Le CPCR est convenu de ceux de ses membres qui formuleraient des observations sur chaque point.
6. En ce qui concerne le point de l'ordre du jour portant sur le Projet de budget programme 2008-2009 et le Plan stratégique à moyen terme 2008-2013, le CPCR est convenu que la situation factuelle serait décrite par le membre responsable du secrétariat, tandis que le membre concerné du CPCR examinerait les répercussions politiques éventuelles et formulerait des observations à ce sujet.
7. Lors de l'examen du point de l'ordre du jour sur la suite donnée aux questions examinées lors des sessions précédentes du Comité régional et, en particulier, le rapport d'étape sur la lutte contre la tuberculose, le CPCR a été informé que le Forum ministériel de haut niveau qui devait se tenir en octobre 2006 avait dû être différé, éventuellement jusqu'en mars 2007, afin d'assurer une coordination étroite avec le programme des pays assurant la présidence de l'Union européenne au cours des mois à venir.

Composition d'organes et de comités de l'OMS

8. Lorsqu'il a examiné les candidats qu'il recommanderait au Comité régional de désigner pour siéger à des organes et des comités de l'OMS, le CPCR a décidé qu'il convenait que les membres personnellement candidats à un siège déterminé s'absentent, mais que cela n'était pas nécessaire dans le cas des membres qui se bornaient à représenter un pays qui présentait un candidat.

9. Rappelant ses discussions précédentes et la résolution EUR/RC53/R1 adoptée par le Comité régional en 2003, en ce qui concerne la composition du Conseil exécutif, le CPCR est parvenu à un accord par consensus sur les candidats dont il recommanderait la désignation au Conseil exécutif. Ce faisant, il a relevé qu'il était difficile d'appliquer les critères pertinents si la candidature d'une personne était retirée tardivement et en l'absence d'un curriculum vitae en bonne et due forme pour la personne qui la remplaçait.

10. En ce qui concerne les candidats à un siège au CPCR, le Comité permanent est parvenu à un accord par consensus sur une liste restreinte de quatre candidats pour trois postes qu'il recommanderait au Comité régional d'examiner. En outre, il est parvenu à un accord par consensus sur la nécessité de rééquilibrer la composition du CPCR à compter des élections qui auraient lieu lors de la cinquante-sixième session du Comité régional de façon à ce que six membres représentent des pays du groupe I (c'est-à-dire membres de l'Union européenne ou de l'Association européenne de libre-échange, et pays d'Europe méridionale), tandis que trois membres représenteraient des pays du groupe II (Communauté des États indépendants et pays d'Europe du Sud-Est).

11. Le CPCR a relevé que, sur les trois pays candidats à un siège au Conseil conjoint de coordination du Programme spécial de recherche et de formation concernant les maladies tropicales, un pays avait retiré sa candidature et un autre ne serait pas représenté lors de la cinquante-sixième session du Comité régional.

Autres questions

Projet de plan de travail du quatorzième CPCR pour 2006-2007

12. Le CPCR est convenu d'examiner la première version de son plan de travail pour 2006-2007 lorsqu'il se réunirait immédiatement après la clôture de la cinquante-sixième session du Comité régional.

Membres du bureau de la cinquante-sixième session du Comité régional

13. Le CPCR a été informé des personnes qu'il serait proposé de désigner comme membres du bureau de la cinquante-sixième session du Comité régional.

Président sortant du CPCR

14. Le président du CPCR a remercié les membres du CPCR pour l'aide qu'ils lui avaient donnée au cours de l'année et pour leur participation active aux travaux du Comité permanent. Le vice-président a félicité le docteur Gøtrik pour la façon diplomatique et efficace dont il avait guidé les travaux du Comité permanent.